

PROJET EDUCATIF

1. Présentation...

L'UNION DES CENTRES DE VACANCES DU QUERCY (UCVQ), est une association loi 1901, dont le siège se trouve à CAHORS, 1 espace associatif Clément Marot.

Elle a reçu lors de sa création en mai 1938, l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (N°48).

Elle est gérée par des bénévoles, réunis en Bureau pour la gestion quotidienne et en conseil d'administration une fois par an au minimum.

Elle est ouverte à tous, à titre individuel ou collectif. Elle est laïque et démocratique : cela implique qu'elle respecte chaque individu dans ses idées et dans ses différences (religieuses, sociales, culturelles). Elle accepte ainsi que l'on puisse penser et agir différemment, tout en respectant l'intégrité des personnes. Elle refuse et dénonce la discrimination.

2. Finalités...

RAPPEL DES STATUTS :

- **TITRE :**
Union des Centres de Vacances du Quercy (UCVQ).
- **OBJET :**
Favoriser l'éducation populaire par l'amélioration physique et morale des enfants et des adolescents notamment par la création, le soutien, le développement et la direction d'Accueils Collectif de Mineurs (Centres de vacances), ainsi que l'accueil de groupes ou de familles.

Pour cela, l'association propose principalement :

- pour tous les enfants de 6 à 16 ans :
 - des centres de vacances (séjours) en été, en France ou à l'étranger,
 - des séjours neige en hiver,
 - des mini séjours à thème, parfois lors des petites vacances scolaires,
- ainsi que de courts séjours familiaux.



3. Objectifs généraux...

L'association souhaite réunir toutes les conditions pour :

- permettre aux enfants de s'épanouir au travers de ces moments de détente, dans un cadre et un projet, où chacun peut vivre et découvrir des expériences d'activités ou des horizons nouveaux,
- développer l'autonomie et la responsabilité de l'individu dans le respect des autres, de certaines règles de la vie de groupe (participation à la vie quotidienne) et de sécurité, tout en restant attentif et à l'écoute de sa personnalité, de ses besoins propres et spécifiques à chaque âge,
- l'expérience de ce temps de vacances doit rester accessible à tous, dans le cadre de valeurs morales de tolérance, d'éducation et de civisme, de solidarité et de partage, au travers d'activités de découvertes (environnement social, culturel, naturel, géographique, etc.),
- cultiver et développer la valeur du « vivre ensemble », dans un esprit de compréhension, de communication et de respect, pour l'enrichissement mutuel et réciproque des jeunes et des adultes en présence,
- renforcer le lien social, au travers d'un espace de loisirs, les échanges de savoirs, savoir-faire, savoir être, etc. (créativité, jeux, expression individuelle au travers de la vie collective).

4. Moyens...

L'association devra organiser, promouvoir et mettre en oeuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires :

- elle peut participer financièrement à la formation de ses animateurs et directeurs, et coordonne les différents acteurs de l'équipe d'animation, sans oublier le soutien de tous les bénévoles qui permettent le maintien de son action,
- elle met à la disposition des directeurs et de leurs équipes les moyens matériels, et établit les contacts nécessaires à la réalisation des projets (dans la limite de chaque budget),
- elle travaille :
 - en tout premier lieu, en lien direct avec les familles, dans le respect de leurs souhaits et de leurs attentes,
 - avec les partenaires sociaux locaux (Services de protection de l'enfance, assistantes sociales, éducateurs, centres sociaux de tout le département, Conseil Général du Lot, services de tutelles (UDAF, ALISE), police judiciaire, familles d'accueil, maisons d'enfants...)
- avec les organismes suivants, dont elle est agréée :
 - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS),
 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
 - Mutualité Sociale Agricole (MSA),
 - Comités d'Entreprises (CGOS, etc.),
 - Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).
- elle propose différents séjours, aux budgets étudiés au plus juste prix, à des tarifs modérés, pour permettre l'accès aux vacances au plus grand nombre de familles de toutes conditions,
- elle diffuse le programme établi auprès de tous les adhérents et dans les médias et informe et accompagne les familles dans leurs demandes relatives aux séjours.

